



Concept de réouverture des sites de vol du Club de Vol libre de la Gruyère :

Objectif :

Le but de ce concept est de pouvoir rouvrir les sites de vol de manière durable en respectant les recommandations et en accord avec les autorités.

Selon les informations de la FSVL et les autorités : les vols biplaces sont toujours interdits ainsi que les vols de formations. Seuls sont autorisés les vols de pilotes licenciés en solo.

Site de Grandvillard :

- L'accord des autorités est provisoire pour ce week-end, le renouvellement de l'ouverture du site dépendra du comportement ce week-end et sera évalué lundi.
- L'accès aux décollages est interdit aux véhicules privés.
- L'accès à pied, via le sentier aménagé, est recommandé, tout en respectant les distances !
- Une navette respectant les recommandations est mise en place.
- Afin de répartir les pilotes et de ne pas créer de rassemblement à l'atterrissement, elle est utilisable uniquement sur réservation.
- Le port d'un masque (personnel - non fourni) est obligatoire à l'intérieur de la navette. Une désinfection des mains avec son propre produit (personnel) est obligatoire avant de monter dans la navette et conseillé après être descendu de la navette.

Ne sont pas autorisés à utiliser la navette :

- Les personnes à risque (antécédents médicaux) et les personnes de plus de 65 ans.
- Les personnes présentant des symptômes.

Sites du Moléson, de Charmey et de Jaun : les remontées ne fonctionnent pas pour l'instant, accès à pieds uniquement en respectant les distances et les mesures d'hygiènes.

Sur tous les décollages : il est interdit de se rassembler à plus de 5 personnes. Ne vous regroupez pas et gardez vos distances !

Sur tous les atterrissages : il est interdit de se rassembler à plus de 5 personnes. Dès que vous avez atterri, merci de plier votre voile et quitter les lieux.